

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 109-468-1935 Libérations.

n° 109-468-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 novembre 1935

Numéro JO

n° 468 du 30/11/1935

Date du numéro

30 novembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

le séjour à la Côte française des Somalis et dépendances est interdit pendant cinq ans, pour compter du 18 novembre 1935, date de sa libération, au nommé Ismaël Magane.